

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Compte rendu de l'audience du 19 juin sur les INEAT EXEAT dans l'académie de Toulouse

- Archives - année 2013 / 2014 - les Personnels - la carrière - infos administratives - mouvement et mutations - mutations
inter-départementales -

Date de mise en ligne : jeudi 19 juin 2014

Description :

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SE-UNSA, FO et SGEN CFDT ont accompagné le collectif des "Mutez nous" en audience. Nous avons été reçu par M. Vial (secrétaire général adjoint) et M. Santenet.

SNUipp-FSU 65

Principales informations.

La rectrice a demandé que les postes non pourvus à la session exceptionnelle du concours 2014 soient compensés par un recours le plus important possible aux INEAT hors académie. Elle aurait également plaidé pour prendre en compte quelques situations médicales en plus. L'arbitrage dépend maintenant du ministère et on devrait avoir les conclusions début juillet. La proportion entre liste complémentaires et recours aux INEAT n'est donc pas connue à ce jour.

Pour l'administration, les volumes départementaux prévus au titre du recrutement devront être respectés.

Les critères seront d'abord l'ancienneté dans la demande et les situations de rapprochement de conjoints. Le barème sera pris en compte après les deux précédents critères. Les enfants ne seront pas pris en compte. Les situations particulières (médicales et sociales) seront étudiées de façon prioritaire. Dans le cas où la mutation sur un département de l'académie ne pourrait pas être satisfaite, le ou la collègue sera contactée et une autre proposition sur un département de l'académie lui sera faite en fonction des possibilités.

Le SNUipp-FSU et le SE ont demandé que se tienne une CAPD sur cette question pour assurer la transparence et l'équité des opérations et permettre aux personnels de donner l'ensemble des informations utiles à la prise de décision.